Règlement du Grand Prix de Vendée

Article 1 :

Le comité départemental du jeu d'échecs de Vendée organise le Grand Prix de Vendée regroupant plusieurs tournois que chaque club du comité peut organiser.

Chaque club a la possibilité d'organiser un tournoi constituant une étape du grand prix à la date qu'il souhaite sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'une date comportant une compétition fédérale ou départementale.

Article 2 :

Les tournois du Grand Prix de Vendée sont ouverts à tous les licenciés A ou B. Le tournoi A est ouvert à toutes et tous. Les tournoi B est réservé aux joueurs de moins de 1600 ELO. En cas de nombre limité de places, l'organisateur peut privilégier les membres des clubs du comité à ceux extérieurs au comité.

Chaque participation à un tournoi permet d'obtenir un nombre de points défini en fonction de sa place au classement. À la fin de la saison, un classement final est établi avec l'addition de tous les points cumulés dans les différents tournois. Le classement est effectué en ne prenant en compte que les joueurs membres des clubs du comité. Les points sont attribués de la manière suivante :

1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e
15 pts	12 pts	10 pts	9 pts	8 pts	7 pts	6 pts	5 pts	4 pts	3 pts

Tous les autres participants marquent 1 point.

Il est possible de changer de tournoi entre les étapes. Si un joueur souhaite changer de tournoi, il ne récupère pas les points accumulés précédemment dans l'autre tournoi, excepté le point de participation.

Par exemple un joueur ayant marqué 10 points dans le tournoi B et souhaitant participer au tournoi A à l'étape suivante, conserve uniquement 1 point de

participation dans le classement général du tournoi A. S'il souhaite retourner ensuite dans le tournoi B, il retrouve ses 10 points obtenus.

Article 3 :

Chaque tournoi se déroule en 5 rondes à la cadence de 12min + 3s

Les règles du jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur.

Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04 FIDE Handbook) (forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre (selon la FIDE)). Les appariements sont assistés par ordinateur (programme PAPI_3.3.8 homologué par la F.F.E.et SHARLY CHESS 5.2)

Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

Article 4 :

Pointage : de 13h15 à 14h00

Horaires des rondes :

1	2	3	4	5
14h10	14h50	15h30	16h10	16h50

Fin du tournoi : 17h30

Article 5 :

Droits d'inscription : Aucun

Prix :

- Vainqueur du tournoi A : inscription gratuite dans 3 rapides vendéens de 2027-2028 (pris en charge par le CDJE).
- Second du tournoi A : inscription gratuite dans 2 rapides vendéens de 2027-2028 (pris en charge par le CDJE).
- Troisième du tournoi A : inscription gratuite dans 1 rapides vendéens

de 2027-2028 (pris en charge par le CDJE).

- Vainqueur du tournoi B : inscription gratuite dans 3 rapides vendéens de 2027-2028 (pris en charge par le CDJE).
- 1er ou 1ère non-licencié : licence offerte par le CDJE pour la saison suivante.

Article 6 :

Les joueurs sont appariés avec le dernier ELO FIDE ou FFE publié.

Le Elo retenu est celui du classement Elo Rapide FIDE, à défaut le Elo FIDE, à défaut le Elo Blitz FIDE.

Les départages des ex-aequo suivants seront appliqués : Buchholz, Cumulatif, la Performance

Article 7 :

Si un joueur utilise ses deux mains pour réaliser, jouer un coup (en cas de roque, de prise ou de promotion) et appuie sur la pendule, cela sera considéré comme un coup illégal (article 7.5.4, livre de l'arbitre)

- Pour le premier coup illégal achevé par un joueur, l'arbitre donnera une minute supplémentaire à son adversaire ;
- pour le second coup illégal achevé par le même joueur l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur.

Article 8 :

Les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et le choix de leur couleur. Il est formellement interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique à l'intérieur des locaux. Les conversations et lectures suspectes sont interdites dans l'aire de jeu. Il est interdit de faire usage de matériel électronique quelconque durant les parties. Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu. Une tenue correcte est exigée.

Tous les participants s’engagent à respecter ce règlement ainsi que la Charte du joueur d’échecs. Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l’exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la Fédération Française des Échecs.

L’arbitre principal **L’organisateur**